

DECISION DU PRESIDENT

Acte N° 202508

Objet : Abonnement au service de système d'information « panneau pocket » pour un an.
Devis n° D-29012025-30097

Le Président de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil Syndical à déléguer au Président, pour la durée de son mandat, diverses attributions,

Vu la délibération du comité syndical N°20200904, du 15 septembre 2020 donnant délégation au Président, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre, d'un montant inférieur à 40 000 € hors taxes,

DECIDE :

Article 1 :

De souscrire à un abonnement au service « panneau pocket », plateforme de publication d'informations publics et d'alertes publiques et d'accepter le devis de CWA entreprise - 69003 Lyon - selon le devis retenu au montant annuel **de 700,00 € HT soit 840,00 € TTC.**

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer le devis et d'en effectuer le règlement dans la limite des crédits inscrits au Budget.

Article 3 :

La présente décision sera portée à la connaissance du comité syndical.

Article 4 :

Le Président du Syndicat et le Receveur Syndical sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision dont un exemplaire sera adressé en Sous-Préfecture.

Fait à Château-Thierry, le 30 janvier 2025

Le Président,

Hugues DAZARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20250130-202508-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2025
Publication : 05/02/2025

Certifié par le Président

